

FORMATION RÉGLEMENTAIRE IAS - ORIAS

INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCE

La formation d'Intermédiaire en Assurance IAS de NIVEAU II est conforme aux arrêtés et décrets fixant les règles et homologation des programmes minimaux de stage de formation des Intermédiaires en Assurance et des salariés de Niveau II.

Niveau d'entrée et qualifications requises

La formation est accessible à tous. Aucun prérequis, cependant des notions de base du domaine de l'assurance et de l'intermédiation permettent un apprentissage facilité.

Qualification de la formation

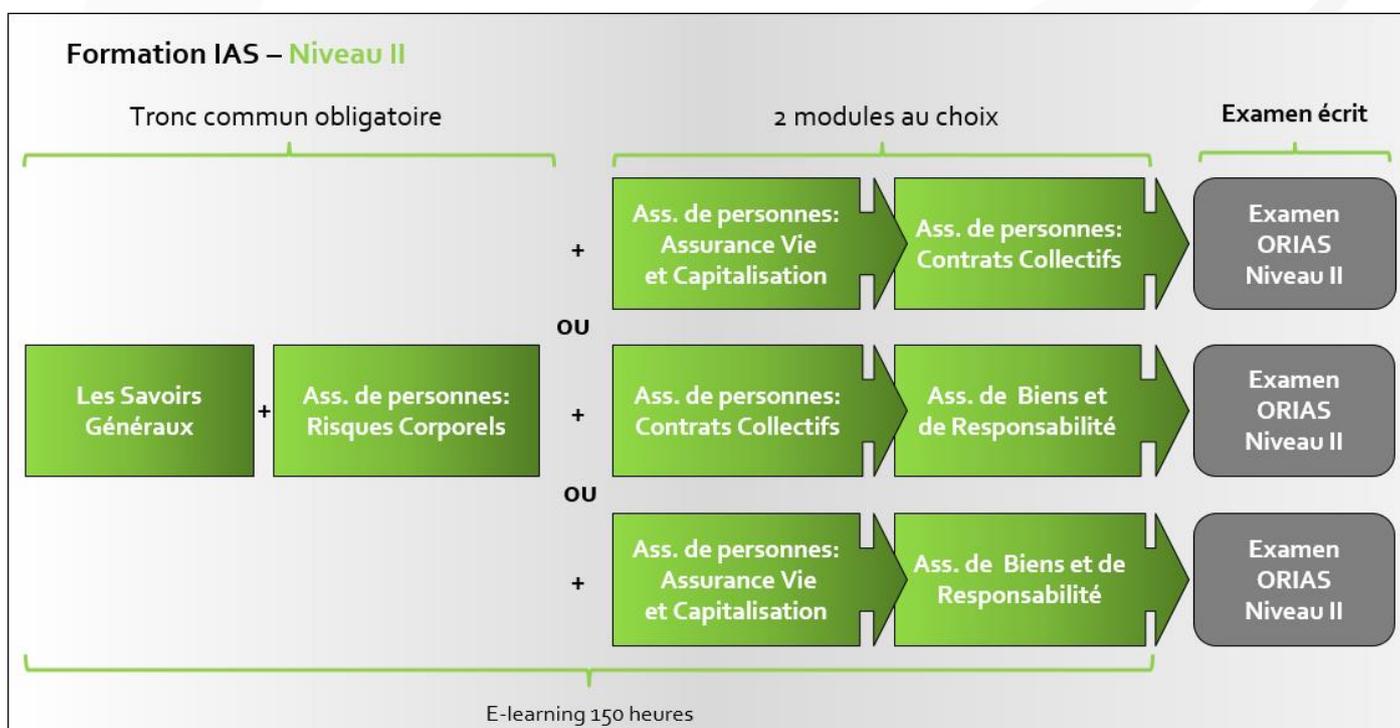
L'APPSFA délivre une attestation de formation et un livret de stage conformes à la réglementation. Ces documents permettent l'inscription sur le Registre Unique de l'ORIAS pour le niveau II (Mandataire d'assurance ou de Mandataire d'Intermédiaire d'assurance).

Programme de la formation

La formation IAS niveau II s'articule autour de 2 modules obligatoires que sont les Savoirs généraux et les différentes Assurances de personnes (incapacité, invalidité, décès et dépendance).

De plus, en fonction de l'orientation professionnelle, vous devez choisir 2 modules parmi les 3 suivants:

- les Assurances vie et de capitalisation
- les Assurances de biens et de responsabilité
- les Contrats collectifs en assurance de personnes.



MODULES OBLIGATOIRES

Les savoirs généraux:

- Présentation du domaine de l'assurance, l'intermédiation en assurance, les différentes catégories d'assurance, la relation professionnelle avec le client, la lutte contre le blanchiment d'argent.

Les assurances de personnes: Les risques corporels

- L'assurance contre les risques incapacité, invalidité et décès, la dépendance, l'assurance complémentaire santé.

MODULES OPTIONNELS (2 Modules au choix en fonction de votre secteur d'activité)

Les assurances de personnes: Assurance-vie et capitalisation

- L'analyse des besoins, les différentes catégories de contrats, les spécificités liées aux produits et à la législation.

Les assurances de personnes: Les contrats collectifs

- Les assurances de groupe et les contrats collectifs au profit des salariés.

Les assurances de biens et de responsabilité :

- Les différents types de contrats d'assurance, les garanties et la tarification, l'appréciation du risque et la sélection, les assurances des risques entreprises, la vie du contrat d'assurance.

Durée de la formation

Minimum de 150 heures de formation obligatoire.

Formation en E-LEARNING (formation à distance par internet)

L'APPSFA vous délivre l'adresse web ainsi qu'un identifiant et un mot de passe permettant l'accès à la plateforme de formation en E-Learning.

Vous bénéficiez:

- de la possibilité d'accomplir vos heures de formation 24h/24 durant toute la période de formation sans restrictions. Notre système fonctionne en permanence et mesure le temps dès l'activation de votre code d'accès jusqu'à la fin de votre session de formation et de révision.
- d'un formateur joignable aux heures de bureau afin de répondre à vos questions sur les cours et les contenus.
- de tests d'entraînement sous forme de QCM qui sont à votre disposition à la fin de chaque module. Vous pouvez vérifier de manière illimitée la bonne assimilation de la matière durant toute votre formation.

Grâce à votre accès internet, vous accomplissez vos heures de formations en toute souplesse, à votre rythme et depuis l'endroit que vous souhaitez, que ce soit depuis votre bureau, votre domicile ou depuis tout autre endroit du moment que vous avez un accès internet !

Examen final de validation

Un examen sous forme de QCM constitué de questions réparties proportionnellement sur l'ensemble des modules concernés a lieu après l'accomplissement des 150 heures de formations minimales requises.

Documents remis à l'issue de la formation IAS

Les documents nécessaires pour l'inscription à l'ORIAS sont les suivants:

- l'attestation de formation
- l'attestation de réussite des examens (résultat >70% de réponses correctes)
- le livret de stage qui reprend chacun des 5 modules de formation suivis.

Contenu et modalités de paiements IAS Niveau II

Ce qui est compris dans le prix de la formation :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modules de formations ▪ Notes et résumés imprimables ▪ Accès aux liens importants (infos légales) ▪ Exercices d'entraînements QCM ▪ Examen final | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examens intermédiaires d'évaluation personnelle ▪ Accès 24h/24 à votre compte personnel de formation ▪ Contact avec un formateur professionnel ▪ Attestation et livret de stage à la fin de la formation |
|--|---|

Optionnel :

- 2 journées de révision ou d'approfondissement en présentiel, *min. 7 participant/e(s) par cours, les cours ont lieu sur demande sur Paris, Lyon, Nice, Mulhouse, Dijon. Autres villes sur demande.*

Tarifs et mode de paiement (E-learning)

	Tarifs	Mode de paiement
Formation en e-learning	1'850.- € TTC	En 1 fois au début des cours*
Option avec 2 jours de formation en présentiel <i>Minimum 7 participants requis</i>	2'300.- € TTC	En 1 fois au début des cours* <i>*Facilités de paiements sur demande</i>

Pour les entreprises, contactez-nous pour une offre personnalisée. Journées de formation additionnelles en présentiel possibles selon vos besoins.